

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



46.000
CRÉATIONS
D'ENTREPRISES



5^e
RANG NATIONAL
POUR LA CRÉATION
D'ENTREPRISES



3^e
RÉGION DE FRANCE
POUR L'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE

PLUS D'INFORMATIONS :

- 05 49 38 49 38
- Email : contact@nouvelle-aquitaine.fr
- <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>



Ce document a été conçu par Fluorescence et imprimé par le service reprographie de la Nouvelle-Aquitaine - Avril 2017.



Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine



LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
VOUS SOUTIENT DANS **VOTRE PROJET**
ET **VOTRE DÉVELOPPEMENT.**



Créer, reprendre, transmettre une entreprise :

La Région Nouvelle-Aquitaine vous soutient dans votre projet et votre développement

La Région Nouvelle-Aquitaine se donne comme priorité de soutenir l'entrepreneuriat en renforçant la création/reprise des Très Petites Entreprises (TPE) et en accompagnant leur structuration.

L'enjeu est de maintenir le tissu des TPE sur le territoire afin de préserver l'emploi et les savoir-faire qui y sont associés, mais aussi de renforcer la qualité de vie des habitants en développant une offre de commerces et services de proximité, essentiels à la population.

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE VOUS AIDE

Quel que soit votre projet, la Région Nouvelle-Aquitaine vous propose un ensemble d'aides destinées à favoriser la création, la transmission ou la reprise de votre entreprise et à soutenir les entreprises qui se développent.

VOUS SOUHAITEZ CRÉER VOTRE ENTREPRISE ?

AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

- Objectifs : développer l'offre de commerces et de services essentiels à la population ; encourager la création présentant un caractère innovant ou à fort impact territorial
- Pour qui : les TPE immatriculées depuis moins de 6 mois
- Aide régionale : subvention de 4 000 € à 10 000 €, plafonnée aux fonds propres

AIDE AU PRIMO-DÉVELOPPEMENT

- Objectif : consolider financièrement les projets à fort potentiel économique
- Pour qui : les TPE de production ou de service, créées depuis moins de 2 ans
- Aide régionale : subvention plafonnée à 100 000 € ou prêt à taux 0% (maximum 200 000 €)

VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE ?

AIDE À LA STRATÉGIE « DÉVELOPPEMENT »

- Objectifs : recourir à une expertise pour étudier un projet de diversification ou un repositionnement stratégique de l'entreprise
- Pour qui : les TPE de plus de 2 ans
- Aide régionale : subvention plafonnée à 5 000 €

AIDE À L'INVESTISSEMENT « DÉVELOPPEMENT »

- Objectif : aider l'entreprise à franchir un cap dans son développement (innovation, transformation numérique, diversification)
- Pour qui : les TPE de plus de 2 ans ayant un projet structurant
- Aide régionale : subvention plafonnée à 30 000 €

AIDE AU RECRUTEMENT

- Objectif : accompagner la structuration de l'entreprise en renforçant ses compétences techniques et managériales (recrutement d'un technicien supérieur ou d'un cadre)
- Pour qui : les TPE de plus de 2 ans
- Aide régionale : subvention plafonnée à 15 000 €

VOUS SOUHAITEZ REPRENDRE VOTRE ENTREPRISE ?

AIDE À LA REPRISE D'ENTREPRISE

- Objectif : renforcer les fonds propres au moment de la reprise
- Pour qui : tout repreneur d'une TPE reprise depuis moins de 6 mois
- Aide régionale : subvention de 4 000 € à 10 000 €, plafonnée aux fonds propres

COMPTE ÉPARGNE FUTUR REPRENEUR

- Objectif : aider les futurs repreneurs à épargner pour constituer un apport et faciliter l'accès au financement bancaire
- Pour qui : tout repreneur disposant d'un compte épargne dans un établissement de crédit
- Aide régionale : subvention plafonnée à 5 000 €

AIDE À L'INVESTISSEMENT « REPRISE »

- Objectifs : accompagner l'entreprise pour moderniser ou augmenter ses capacités de production
- Pour qui : les TPE reprises depuis moins de 2 ans
- Aide régionale : subvention plafonnée à 15 000 €

AIDE À LA STRATÉGIE « REPRISE »

- Objectifs : en amont de la reprise, recourir à une expertise afin d'étudier la faisabilité et de préparer des projets de reprise complexes ; en aval, étudier un projet de diversification ou un repositionnement stratégique de l'entreprise
- Pour qui : les repreneurs d'entreprise(s), personnes physiques ou morales
- Aide régionale : subvention plafonnée à 5 000 €

AIDE AU PRIMO-DÉVELOPPEMENT

- Objectif : consolider financièrement les projets à fort potentiel économique
- Pour qui : les TPE de production ou de service, reprises depuis moins de 2 ans
- Aide régionale : subvention plafonnée à 100 000 € ou prêt à taux 0% (maximum 200 000 €)

VOUS SOUHAITEZ TRANSMETTRE VOTRE ENTREPRISE ?

AIDE À LA STRATÉGIE « TRANSMISSION »

- Objectif : recourir à une expertise pour préparer une cession complexe
- Pour qui : les cédants d'entreprise(s) âgés de 55 ans et plus
- Aide régionale : subvention plafonnée à 5 000 €